

Diritto costituzionale

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 36.0
- > Langue(s) d'enseignement : Italien
- > Période de l'année : Enseignement second semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Ce cours propose d'abord une présentation conceptuelle et historique du droit public italien. Il développe ensuite une analyse des questions juridiques et politiques posées par la Constitution italienne de 1948, en se concentrant notamment sur la question du type de régime parlementaire - moniste ou dualiste - qu'elle met en place. Il se conclut sur une réflexion sur le rôle de la magistrature dans le système italien.